



**PROTCOLE D'ACCUEIL AU SEIN DES
ACCUEILS DE LOISIRS
AOUT 2020**

Conditions générales d'accueil :

Les accueils de loisirs périscolaires, Planète Enfance, mercredis et vacances scolaires, sont soumis à une réglementation stricte et semblable à celle des établissements scolaires dans le cadre de la propagation du Covid-19.

Le protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, en partie allégé et communiqué aux municipalités le 21 août dernier et modifié le 26 août, a pour objectif de protéger les familles, les enfants, les équipes pédagogiques et techniques pour limiter la propagation du virus et protéger les personnes.

A ce titre, la coopération et la compréhension des familles sont des éléments primordiaux au bon déroulement des accueils et à la lutte contre d'éventuelles contagions.

A la rentrée scolaire de septembre 2020, tous les enfants, sans limitation d'effectifs présents, seront accueillis dans les accueils de loisirs.

Néanmoins, des protocoles spécifiques sont précisés et notifiés auprès des équipes d'animation, modifiant ainsi certains fonctionnements.

1 – L'accueil familles :

Aucune famille ne pourra entrer dans les locaux, sauf pour motif urgent (ex : enfant malade). Le cas échéant, les parents devront porter un masque et se désinfecter les mains avec du gel hydro alcoolique mis à disposition à l'entrée des structures.

Nous demandons aux familles d'utiliser leur propre stylo en cas de nécessité (ex : signature de décharges de responsabilité).

L'accueil sera assuré par les directeurs périscolaires à l'extérieur des bâtiments, devant les portes d'entrée.

Le port du masque est obligatoire aux abords des accueils de loisirs et dans un périmètre de 50m.

Des marquages au sol et sens de circulation seront installés devant chaque structure. Nous demandons aux familles de respecter ces signalétiques pour éviter les regroupements.

Les parents s'engagent à prendre la température de leur enfant tous les matins avant de le déposer à l'accueil de loisirs. Tout enfant présentant une température supérieure à 37.8 ° ou présentant de symptômes semblables à ceux du Covid-19 ne sera pas accueilli.

Dès lors qu'il y a une suspicion Covid, la famille doit obligatoirement prévenir le Directeur de l'école et le directeur périscolaire.

L'enfant pourra reprendre ses activités en accueil loisirs dès lors que :

- les résultats du test ont été communiqués,
- le médecin atteste, par certificat médical, que l'enfant est en mesure de reprendre des activités collectives.

En cas de test positif, les familles sont tenues d'en informer immédiatement le directeur de l'école et le Guichet Unique Enfance Jeunesse Education.

S'agissant des horaires d'accueil familles nous demandons aux familles de continuer à les respecter, soit :

- 7h30-9h dernier délai (l'heure de transfert à l'école peut varier selon les structures et en fonction de l'heure d'ouverture de l'école.

- de 17h à 18h30

2 – La restauration du midi :

Le dernier protocole sanitaire ne limite pas le nombre d'enfants dans les restaurants scolaires. La distanciation physique entre enfants d'un même groupe n'est plus obligatoire.

Néanmoins, pour éviter les « brassages de groupes », et si la configuration des locaux le permet, les enfants déjeuneront par classe en espaçant chaque groupe de 1m.

Les animateurs auront à charge la distribution des repas avec port de masques et gants obligatoire.

Les enfants débarrasseront leurs couverts en bout de table et ne se déplaceront pas dans les salles de restauration.

3 – Les temps de récréation et jeux extérieurs :

La distanciation physique n'est plus obligatoire dans les espaces extérieurs et les échanges de jeux tels que les ballons, raquettes sont autorisés. L'utilisation des structures telles que les bancs, les toboggans, parcours, n'est plus restreinte. Les aires de jeux seront nettoyées et désinfectées une fois par jour pour assurer la sécurité sanitaire de vos enfants.

Les agents d'animation assurant ce temps de surveillance porteront néanmoins un masque de protection, même si la distanciation physique est supérieure à 1m.

4 – Hygiène et mesures barrières :

Le lavage des mains :

- A l'arrivée à l'accueil de loisirs,
- Avant et après chaque activité ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- A chaque changement de lieu d'activités ;
- Après avoir manipulé des objets potentiellement partagés au moment des activités ;
- Le soir avant de quitter l'accueil de loisirs.

Les locaux :

La désinfection avec du produit virucide ; des sols, tables, chaises, sanitaires, interrupteurs, poignées de portes etc... est assurée quotidiennement par les agents d'entretien et animateurs de la Ville.

Les locaux sont aérés régulièrement, à minima avant l'arrivée des enfants, à leur départ, pendant le temps de repas, pendant les activités en fonction des conditions climatiques.

Les tables et chaises sont désinfectées entre chaque service du midi.

Le gel hydro alcoolique mis à disposition dans les structures est exclusivement réservé aux adultes.

5 – L'accueil des enfants et les activités :

Le « brassage » des enfants étant à limiter et à appliquer selon les configurations des locaux, ils seront répartis par groupe d'âge et selon les effectifs accueillis. Les directeurs périscolaires, en fonction des listings prévisionnels édités grâce à la réservation des familles via le Portail Familles, constituent des groupes pouvant varier en termes d'effectifs. Un ou deux animateurs accueilleront donc les enfants dans des salles d'activités attribuées à chaque groupe.

Tout type d'activité étant désormais autorisé et sans distanciation physique, les enfants bénéficieront de temps d'activités et de temps projets en reprenant un fonctionnement pédagogique « classique ».

Lors des transferts d'enfants entre l'accueil périscolaire et l'école, les déplacements seront organisés :

- de manière échelonnée afin de ne pas générer d'attroupements dans les halls et couloirs,
- en utilisant, dans la mesure du possible, des issues différentes par groupe.

Le matériel pédagogique, les jeux et jouets peuvent être partagés entre enfants. Cependant, aucun matériel personnel provenant du domicile ne peut être introduit dans les locaux.

Durant les temps d'accueils et d'activités, les équipes d'animation sont tenues de porter un masque, même si la distanciation physique est inférieure à 1m.

6 – Préconisations

Les règles d'hygiène et de sécurité seront expliquées aux enfants. Néanmoins, nous demandons aux familles d'en être le relai.

En cas de symptôme évoquant une éventuelle contamination, l'enfant sera isolé en infirmerie. Les parents, ou tierce personne autorisée à venir récupérer l'enfant, seront contactés et devront venir récupérer leur enfant dans les plus brefs délais. Il est donc nécessaire que chaque famille vérifie et complète la fiche d'autorisations parentales disponible sur le Portail Familles afin de s'assurer que le départ de l'enfant peut être rapidement réalisé, à minima dans un souci de bienveillance et de confort pour l'enfant.

Les accueils de loisirs adaptent les fonctionnements en fonction de l'évolution des protocoles transmis par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. En ce sens, les règles précitées sont amenées à être ajustées selon l'évolution de la situation sanitaire.

Nous remercions les familles de consulter régulièrement leur adresse électronique et les affichages au niveau des bâtiments communaux afin de prendre connaissance d'éventuelles nouvelles mesures.

Comptant sur votre vigilance, votre bienveillance et votre collaboration, la Ville met tout en œuvre dans l'intérêt de vos enfants.